



SALAIRES PERIODIQUES REGIONAUX (FPPR/ SPHR)

Augmentation : 1,3 % le 1^{er} novembre 2021

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 4,042 € bruts

Fonctions	Nouveaux Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	617	2 493,91 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 291,81 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	485	1 960, 37 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	468	1 891, 66 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon	452	1 826, 98 €
Premier secrétaire de rédaction Secrétaire de rédaction 2ème échelon		
Rédacteur détaché	441	1 782, 52 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon Reporter photo 2ème échelon		
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon	425	1 717, 85 €
Journaliste polyvalent 1er échelon Secrétaire de rédaction 1er échelon	419	1 693, 60 €
Reporter photo 1er échelon		
Rédacteurs stagiaires		
du 13 au 24ème mois du 1er au 12ème mois	413	1 669, 35 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

Pour tenir compte du tirage :	au dessus de 20 000 exemplaires	+ 10 %
Pour tenir compte de la périodicité :	bi-hebdo tri-hebdo	+ 10 % + 15 %

- Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.